

Saisie-vente de meubles : les biens insaisissables

Fiche pratique publié le 21/07/2014, vu 432 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Certains biens mobiliers sont insaisissables lorsqu'ils sont nécessaires à la vie courante et au travail.

L'article R. 112-2 du Code des procédures civiles d'exécution donne la liste des biens insaisissables.

Voir le guide